

Agent traitant : G. FORMATIN
Service : Recensement
Tél : 087/39.33.43
Fax : 087/34..15.87

Nom de l'établissement :

.....

DECLARATION POUR LA TAXE COMMUNALE SUR LES DEBITS DE BOISSONS

ADRESSE DU SIEGE D'EXPLOITATION :

Identité et domicile du contribuable OU
dénomination et adresse du siège social

.....
.....

Nom :

Profession :

Rue :

CP :..... Commune :

TVA : BE.....

N° tél ou GSM

Remarques

- 1) Il est établi au profit de la Commune, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025, une taxe annuelle à charge des personnes qui exploitent sur le territoire de la Commune, un débit de boissons.
- 2) Est considéré comme exploitant un débit de boissons quiconque, à titre de profession principale ou accessoire, vend ou offre des boissons en vente, de façon continue ou non dans un local accessible au public (exceptés hôtels, maisons de pension,...quand les boissons ne sont servies qu'en même temps que les repas ou pour accompagner ceux-ci).
- 3) Le taux annuel de la taxe sur les débits de boissons est fixé à 200 € par établissement.
- 4) La taxe est calculée par semestre et par moitié. Tout semestre commencé est dû en entier, la situation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet est prise en considération.
- 5) La taxe est due pour chaque débit exploité séparément par une même personne physique ou morale.
- 6) L'Administration communale adresse au contribuable une formule de déclaration que celui-ci est tenu de remplir et signer.
- 7) La non déclaration dans les délais ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du redevable entraîne l'enrôlement d'office de la taxe.
Conformément à l'article L3321-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la non-déclaration dans les délais prévus, la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise entraîne l'enrôlement d'office de la taxe. Dans ce cas, le montant de la majoration sera de 50 %, cette majoration sera portée à 200 % en cas de récidive.

Date D'ouverture de l'établissement : (seulement si ouverture en 2022)

**Boissons
Spiritueuses**

**Boissons
Fermentées**

OUI - 6 mois
1 an

OUI - 6 mois
1 an

NON

NON

Fait à le .../.../20....

Signature du responsable :